

2017-12-18

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Pike River dûment convoquée par Sonia Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, relativement à :

- ✓ Adoption des Prévisions budgétaires 2018 du service des incendies Saint-Armand/Pike River
- ✓ Quote part de la municipalité de Pike River

Séance tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi dix huit décembre deux mille dix sept à dix huit heures trente (18H30) conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Nathalie Dorais, Patricia Rachofsky, Hélène Campbell et messieurs les conseillers Jean Asnong et Stephan Duquette formant quorum sous la présidence du maire, M. Martin Bellefroid.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil tel que requis par le code municipal.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Sonia Côté est aussi présente.

OUVERTURE : 18h32

2017-413

**CONVOCAION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
18 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

D'accepter l'avis de convocation de la directrice générale/ secrétaire-trésorière pour cette séance extraordinaire du 18 décembre 2017 relativement à l'approbation et l'adoption du budget 2018 du service de protection des incendies de Saint-Armand/Pike River et travaux dans le rang Saint-Henri Sud.

ADOPTÉ

2017-414

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
18 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

1. Adoption de l'ordre du jour du 18 décembre 2017
2. Adoption des prévisions budgétaires 2018 du service contre l'incendie Saint-Armand/Pike River
3. Adoption du montant de notre QP
4. Plans & Devis / travaux futurs rang Saint-Henri Sud
5. Partage des coûts / travaux futurs dans le rang Saint-Henri Sud
6. Première période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

2017-415 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018 DU SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND/ PIKE RIVER

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que ce Conseil approuve et adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2018 du service de protection des incendies de Saint-Armand/Pike River pour des dépenses au montant de **268 538.40\$**.

ADOPTÉ

2017-416 ADOPTION DE NOTRE QUOTE PART ET DU TAUX POUR L'ANNÉE 2018 BUDGET DU SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND/ PIKE RIVER

CONSIDÉRANT que le montant de notre quote part en 2018 est plus élevé que les dernières années;

CONSIDÉRANT que selon l'article 11 de ladite entente 01-01 entre la Municipalité de Saint-Armand et la municipalité de Pike River, il est indiqué que le paiement des contributions (coût d'opération) se fera dans les trente jours de la mise à la poste et au début de chaque semestre soit en 2 versements;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande à la municipalité de Saint-Armand d'accorder le paiement de la quote part pour l'année 2018 en 3 versements tel que les versements des taxes municipales 2018 soit: 28 mars, 28 juin et 28 septembre 2018 comme l'année 2017;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Nathalie Dorais**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que ce Conseil approuve et adopte le taux de la répartition ainsi que le montant de notre quote part des prévisions budgétaires pour l'année 2018 du service de protection des incendies de Saint-Armand /Pike River à 26.83% pour un paiement de **72 048.85\$ et ceci payable en 3 versements**.

ADOPTÉ

2017-417 AUTORISATION PLANS & DEVIS / TRAVAUX DANS LE RANG SAINT-HENRI SUD

ATTENDU une demande de la part de la municipalité Stanbridge Station à un partage des coûts pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux futurs dans le rang Saint-Henri Sud à partir du chemin Morgan en allant au chemin Marier/Philipsburg;

ATTENDU une proposition de la firme Tetratex au montant de 11 950\$+ taxes;

ATTENDU des frais pour Pike River de 50% du 11 950\$+ taxes;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la préparation et l'élaboration des plans et devis pour cette section du rang Saint-Henri Sud à un coût 5 975\$ + 298.01\$ (TVQ).

ADOPTÉ

2017-418 AUTORISATION TRAVAUX RANG SAINT-HENRI SUD / PARTAGE DES COÛTS AVEC STANBRIDGE STATION

ATTENDU qu'à la suite du dépôt des plans et devis pour des travaux de pavage sur le rang Saint-Henri Sud, un montant approximatif sera déterminé des coûts pour ces-dits travaux;

ATTENDU que le conseil municipal de Pike River ne peut payer en totalité les coûts engendrés dans les travaux futurs en 2018;

ATTENTU un montant de l'ordre de 50 000\$ sera alloué pour 2018;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal versera un montant de 50 000\$ pour 2018.

Une rencontre est demandée pour discussion lors du dépôt des plans et devis et ceci pour connaître les coûts estimés avant tout autre engagement de la part du conseil municipal de Pike River.

ADOPTÉ

PERIODE DE QUESTIONS

Article 956 du Code municipal du Québec

- Aucune question du public

2017-419

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 18 DÉCEMBRE 2017 PORTANT SUR LE BUDGET 2018
SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 portant sur le budget 2018 du service de protection contre les incendies Saint-Armand/Pike River soit levée à **18h59**.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire